

AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable :

Titre :

Avis n° :

du :

Secteur (bief) :

Fait(s) à signaler :

Considérant les débits actuels des cours d'eaux;
Considérant que les vannes de régulation sont en mode de fonctionnement automatique;
considérant le passage en vigilance jaune crue/inondation du Morbihan et du Finistère;

Les usagers sont informés que la navigation est interdite dans tous les biefs du canal de Nantes à Brest à compter de ce jour (07/12/23) et ce jusqu'à nouvel ordre.

Seuls les canoës, uniquement sous la responsabilité d'un club, pourront naviguer dans les zones réservées à la pratique de ce sport et sous réserve qu'il n'y ait pas de contre indication prononcée par la Fédération Française de Canoë-kayak et Sport de Pagaie.

Comme précisé dans l'avis à la batellerie 2023-BNB-B-048, à compter vigilance jaune sur Vigicru.es.gouv.fr, navigation interdite.

Avis émis par :



Direction des canaux de Bretagne
canauxdebretagne@bretagne.bzh
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7